

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 22 octobre 2015

Lieu : à 19h30, en sa salle
Présidence : M. Pierrick ANSERMET

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, salue les membres du Conseil, M. le Syndic et Mme et MM. les Municipaux, la Secrétaire et la Huissière ainsi que Madame la journaliste. Il remercie chacune et chacun d'avoir répondu présents à cette séance.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 09/2013 concernant la rénovation des églises
5. Préavis municipal N° 20/2015 concernant l'amélioration de l'approvisionnement en eau d'Eslex
6. Préavis municipal N° 21/2015 concernant l'octroi d'un crédit pour la réalisation du Concept Bois-Noir
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles
9. Divers
10. Contre-appel

1. Appel

23 présents, 4 excusés et 1 absent

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité**.

3. Correspondance et communications

Aucune correspondance ni communications.

4. Préavis municipal N° 09/2013 : rénovation des églises

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que ce préavis est en route depuis un certain temps déjà. La Municipalité a mis plusieurs mois pour aboutir au document reçu.

Les deux églises sont inscrites au recensement architectural du Service des monuments historiques du canton de Vaud.

C'est un avantage pour nous de réaliser ces travaux en même temps, par équité pour les deux communautés religieuses principales de notre commune.

Au temple, il y a depuis très longtemps un problème d'humidité et il a été décidé de s'attaquer sérieusement à cette situation en prévoyant des travaux également à l'extérieur du bâtiment.

Concernant le financement, la commune dispose des liquidités nécessaires au paiement de ces travaux sans passer par l'emprunt. Par contre, sur le plan comptable cela va être différent : l'Eglise catholique n'étant pas notre propriété, ces travaux seront portés sur un compte « participations travaux Eglise » et un amortissement sera prévu sur 10 ans. Par contre, le Temple étant propriété de la Commune, on peut le porter au bilan et prévoir un amortissement sur une durée plus longue.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Johnny CHESAUX lit le rapport de la Commission qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 09/2013 sur la rénovation des deux bâtiments de culte, tel que présenté.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Johnny CHESAUX et ouvre la discussion.

- Mme Camille PIGNAT demande s'il est possible de récupérer quelque chose sur le chauffage qui a été posé en 2014 au temple ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que le chauffage posé ne remplissait pas le rôle qui lui était désigné mais que le fournisseur ne peut pas être rendu responsable de cela. Etant donné que ce n'est pas le même chauffage qui va être posé, on ne voit pas ce qui pourrait être récupéré.

- M. Serge BOCHATAY constate qu'à l'église catholique, il est décidé de maintenir le chauffage actuel qui propulse l'air chaud par une grille posée en hauteur alors que l'on sait que la chaleur monte.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il s'agit d'un problème technique qui dépasse ses compétences.

- M. Serge BOCHATAY propose d'aller voir à l'église de St-Sigismond à St-Maurice ou à la chapelle d'Epinassey qui ressemble plus à l'église de Lavey, où le chauffage a été posé sous les bancs et cela fonctionne très bien.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'il prend note et va voir avec le chauffagiste.

- Mme Camille PIGNAT demande s'il serait possible d'installer à l'église catholique une rampe pour handicapés

M. Yvan PONNAZ, Syndic, n'est pas sûr que cela soit dans la liste des frais pris en charge par la Commune. Il pense que la demande doit être faite directement à la Paroisse catholique.

- Mme Josiane FAZZALARI demande s'il serait possible que la concierge soit avertie lors de travaux dans le temple.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que pour les travaux lourds les églises seront fermées à toute utilisation des paroisses durant la durée des travaux.

Mme Sonia RIHS, Municipale, informe qu'une discussion a déjà eu lieu avec les membres du Conseil de la Paroisse réformée et qu'effectivement le temple sera fermé à toute utilisation de la Paroisse.

La parole n'étant plus demandée, il procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 09/2013

- *vu le préavis municipal N° 09/2013 du 10 septembre 2015 concernant la rénovation des Eglises,*
 - *oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
 - *considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*
- le Conseil communal de Lavey-Morcles décide*
- ***d'octroyer, par 18 oui et 5 abstentions, à la Municipalité le financement de Fr. 405'000.-- pour la rénovation des églises.***

5. Préavis municipal N° 20/2015 : Amélioration de l'approvisionnement en eau d'Eslex

M. Mario DA SILVA, Municipal, demande d'accepter l'amélioration de l'approvisionnement en eau du hameau d'Eslex qui est rendu nécessaire en l'état actuel. Une demande d'autorisation de construire a été faite mais le réseau actuel ne répond plus aux normes sécuritaires (défense incendie ECA). Actuellement, l'eau potable disponible est largement suffisante pour les habitants du hameau d'Eslex mais pas pour la défense incendie. La Municipalité estime que ce lieu fait partie du patrimoine de la commune et certains bâtiments sont classés par le service cantonal des monuments historiques.

Le Président remercie M. Mario DA SILVA, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Serge BOCHATAY lit le rapport de la Commission qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 20/2015 concernant l'amélioration de l'approvisionnement en eau d'Eslex, tel que présenté.

Le Président remercie M. Serge BOCHATAY et ouvre la discussion.

- M. Alexander BARAN, en son nom et également au nom de la Relève rocanne, aimerait faire quelques remarques. Ils sont parfaitement conscients, comme dit dans le préavis, que le hameau d'Eslex fait partie du patrimoine de la Commune et il ajoute qu'il est également important qu'une Commune, avec de nombreux pâturages, puisse compter parmi ses habitants un ou plusieurs paysans, cela est aussi une importante richesse.

M. Alexander BARAN témoigne des bons soins apportés aux pâturages – entre autres – par l'exploitation de la famille Ballay.

Ils aimeraient rechercher des éclaircissements nécessaires afin que le Conseil communal puisse prendre les bonnes décisions, étant donné le montant important de Fr. 240'000.-- après déduction de la subvention de l'ECA alors qu'il ne s'agit en réalité que de la première étape de ce projet.

Question 1 : les auteurs du projet avaient-ils chiffré les deux variantes retenues pour la deuxième étape de ce projet, soit l'amenée de l'eau par une nouvelle et longue conduite vers le réservoir nouvellement créé et peut-on estimer – ne serait-ce qu'approximativement – le coût global du projet dont la première partie est examinée ce soir ?

Question 2 : les auteurs du projet ont-ils également examiné l'aspect du traitement des eaux usées dans le hameau d'Eslex, sachant qu'une bonne partie de ce site est classée par le Service cantonal des monuments historiques et que tous travaux – de toute nature – risquent d'être plus coûteux dans ce contexte à cet endroit ?

M. Mario DA SILVA, Municipal, répond que la 2^{ème} étape de ce projet n'a pas été chiffrée. La conduite qui amène l'eau est en bon état et l'eau arrive en suffisance pour les besoins du Hameau d'Eslex.

Concernant le traitement des eaux usées, il n'a pas été étudié.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, ajoute que l'on est dans une optique de fosse septique. On ne va pas augmenter fortement le nombre de personnes au Hameau d'Eslex.

- M. Alexander BARAN a le souci qu'étant donné le classement d'une partie de ce site par le Service cantonal des monuments historiques, des règles doivent être respectées et surtout l'investissement va se faire dans le temps.

M. Mario DA SILVA, Municipal, ajoute que l'on parle d'un coût global. Les travaux vont se faire pour l'alimentation de bâtiments existants. Des améliorations supplémentaires ou des modifications complémentaires du site ne pourraient gêner les Services de l'Etat.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rappelle qu'il y a déjà longtemps que des projets ont été faits par les propriétaires d'Eslex. Aujourd'hui, une mise à l'enquête a été faite, le service des monuments historiques a été averti et ces travaux sont possibles sans contrainte.

M. Mario DA SILVA, Municipal, ajoute que la Municipalité aimerait faire ces travaux car la volonté des propriétaires est là.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 20/2015

- vu le préavis municipal N° 20/2015 du 26 août 2015 concernant l'amélioration de l'approvisionnement en eau d'Eslex,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'octroyer, par 24 oui, 3 non et 1 abstention, à la Municipalité le budget pour financer l'amélioration de l'approvisionnement en eau d'Eslex.**

6. Préavis municipal N° 21/2015 : Octroi d'un crédit pour la réalisation du Concept Bois-Noir
--

M. Olivier CHESAUX, Municipal, demande la création de deux mesures dans le cadre de la biodiversité avec entre autre un étang, alimenté par le trop-plein du nouveau réservoir des Fourches et cela dans le cadre d'un projet de modification et d'élargissement du passage à faune sous l'autoroute A9. Le financement de ces travaux doit être fait par notre Commune et remboursé par la suite par l'OFROU, Office fédéral des routes. Les travaux seront échelonnés sur 3 ans.

Le Président remercie M. Olivier CHESAUX, Municipal, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

M. Nicolas GYGER lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 330'000.-- pour la réalisation de deux mesures comprises dans le Concept Bois-Noir, tel que présenté dans le préavis municipal N° 21/2015.

Le Président remercie M. Nicolas GYGER et ouvre la discussion.

- M. Pascal HEITZ demande s'il n'y a pas de restrictions. Peut-on continuer à aller marcher dans la région et regarder cet étang avec les diverses espèces d'animaux ?

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond qu'il n'y a pas de restrictions, car ce n'est que de l'eau.

- Mme Yvette ANSERMET pense que cela va amener des serpents.

M. Olivier CHESAUX, Municipal, répond oui mais sûrement pas en grande quantité.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 21/2015

- *vu le préavis municipal N° 21/2015 du 31 août 2015 concernant l'octroi d'un crédit pour la réalisation du Concept Bois-Noir,*
- *où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
- *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- ***d'octroyer, à l'unanimité, à la Municipalité un crédit de Fr. 330'000.-- pour la réalisation de deux mesures comprises dans le Concept Bois-Noir.***

7. Communications de la Municipalité

Pas de questions sur les communications de la Municipalité.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que la Municipalité souhaite accueillir gracieusement une famille de réfugiés de guerre par la mise à disposition d'un des appartements de notre commune. Cet accueil ne se limite pas seulement au logement mais concerne également l'intégration de cette famille au sein du village.

La Municipalité est sensible au drame que représente l'exode de centaines de milliers de personnes dont la presse a largement fait écho. Cela ramène à des temps plus sombres où les réfugiés de guerre étaient nombreux sur les routes, chassés par la guerre et la barbarie.

Certains pays font plus que leur part.

Par coïncidence, un appartement au Vieux Collège s'est libéré au mois d'août. C'est la raison pour laquelle la relation des deux situations a fait germer l'idée de mettre cet appartement à disposition d'une famille de réfugiés.

Le coût financier serait un manque à gagner de l'ordre de Fr. 8'000.-- par an pour le loyer d'un appartement. L'état actuel des finances communales permet cet effort sans péjorer aucun poste du budget.

Cet accueil doit être limité dans le temps – dans l'esprit de la Municipalité – c'est 3 ans.

Au terme de ces 3 ans ou avant, les réfugiés seront soit intégrés, auquel cas ils pourront payer un loyer, soit un retour aura été possible.

L'OSAR (office suisse d'aide aux réfugiés) c'est montrée à l'écoute de nos préoccupations.

Il se pourrait que le comportement de la famille ne soit pas celui attendu. Ceci serait bien sûr décevant et pourrait créer des tensions qu'il faudra gérer. Mais il faut en accepter le risque, lequel ne saurait être une excuse suffisante à l'inaction.

La Municipalité souhaite récolter l'adhésion du conseil communal, pas simplement sur l'aspect financier mais également sur l'intégration.

La population sera également invitée à s'impliquer, soit pour des cours de langues, d'activités, de dons de matériel ou plus simplement de conversation.

En médiatisant cette action, on peut aussi espérer une petite émulation de la part d'autres communes.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et ouvre la discussion.

- M. Carlos BAUVERD demande comment être informé afin de pouvoir donner un coup de main ou agir.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que tout passera par une personne de confiance et chacun et chacune pourra la contacter.

- Mme Camille PIGNAT dit bravo pour la démarche.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. Pierrick ANSERMET, demande aux conseillères et aux conseillers de se prononcer sur cette proposition.

Par 21 oui et 2 non, le Conseil communal donne son approbation à la proposition de la Municipalité concernant l'accueil d'une famille de réfugiés de guerre.

8. Propositions individuelles

Aucune proposition.

9. Divers

- M. Carlos BAUVERD demande s'il serait possible d'adresser un courrier à l'armée pour leur demander de circuler plus lentement surtout au centre du village.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'un courrier va leur être adressé en les rendant attentif à ce problème.

- M. Serge BOCHATAY demande s'il serait possible de demander que chaque personne fasse un effort pour maintenir la propreté dans le village, par exemple autour du collège ou ailleurs. Trier les déchets, c'est bien, mais il faut les mettre au bon endroit. Ne pourrait-on pas mettre un mot dans le journal-info de la Commune.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, remercie pour ces remarques et en prend note.

- M. Milan BODAC demande s'il serait possible de couper les branches de l'arbre, qui cache le miroir, vers le bâtiment de l'armée.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que cela est du ressort privé. Il faut s'adresser directement au propriétaire, soit au bureau de la Confédération à St-Maurice.

Le Président, M. Pierrick ANSERMET, remercie les membres des commissions, la Municipalité et aimerait adresser également des remerciements à M. Philippe BALLIF qui a accepté de venir donner un coup de main au bureau du Conseil lors des dernières élections.

10. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20 h 30

Adopté en séance ordinaire du 10 décembre 2015

Le Président :

La Secrétaire :

Pierrick Ansermet

Monique Balet